

vois pas pourquoi le secrétaire d'État ne pourrait pas s'engager à nous dire qu'elle fera une déclaration à cet effet d'ici quelques semaines ou, peut-être, d'ici un mois, et qu'à cette date, nous connaissons enfin la décision du gouvernement.

Si le projet doit être retardé d'une autre année, personnellement j'y verrais un grand inconvénient, mais au moins les autorités de la ville de Montréal, les investisseurs, les commerçants, bref la population pourrait agir en conséquence et ne s'aventurerait pas dans des développements et des entreprises dont le succès dépend justement de la mise sur pied de ce projet.

Je me demande pourquoi le gouvernement refuse de s'engager. Pour ma part, je crois avoir rempli ici la mission pour laquelle j'ai été élu, soit celle de voir à ce que le gouvernement remplisse ses obligations. Si le ministre ne veut pas s'engager davantage, j'aurai un seul recours, soit celui d'informer la population, par tous les moyens que j'aurai, que le gouvernement et le secrétaire d'État n'ont pas voulu honorer les engagements de l'ancien secrétaire d'État et que nous devons attendre encore d'autres promesses qui, apparemment, auront la même valeur que celles du passé.

Je me demande si le ministre ne pourrait pas être plus juste envers la population de Montréal qui a été fidèle au parti libéral; fidélité déplorable, malheureusement, mais qui a quand même été conservée au parti libéral. Pour cette seule raison, le ministre devrait avoir plus de reconnaissance et, aujourd'hui, faire connaître aux gens qui ont fait preuve de tant de loyauté ce que le gouvernement actuel a l'intention de faire dans la région métropolitaine.

[Traduction]

M. le président: Le crédit n° 1 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

M. Valade: Alors, la réponse est non.

(Le crédit est adopté.)

Brevets et droit d'auteur—

20. Division des brevets, Division du droit d'auteur et des dessins industriels et Bureau des marques de commerce, y compris des contributions à l'Office international pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, et autorisation au gouverneur en conseil, nonobstant la Loi sur les brevets, de prescrire les droits payables pour l'enregistrement des cessions et autres documents, droits qui, aux fins de la Loi sur les brevets, seront censés être les droits prescrits à l'article 75 de ladite loi, \$3,171,900.

M. McIntosh: Monsieur le président, je n'ai qu'un mot à dire avant l'adoption de l'ensemble des crédits. Nous, de l'opposition,

voulons acquiescer à l'appel du gouvernement tendant à faire adopter ces crédits aussitôt que possible. Toutefois, j'ai maintenant l'impression qu'on nous a induits en erreur. La prochaine fois, avant d'adopter les crédits de la Société Radio-Canada, je proposerai une motion visant à ce qu'ils soient réduits à un dollar.

(Le crédit est adopté.)

L'Office national du film—

5. Acquisition de matériel, \$407,000.

M. Herridge: Monsieur le président, un mot seulement avant l'adoption des crédits de l'Office du film. J'ai dû m'absenter d'urgence.

Le ministre pourrait-il nous dire comment progresse le film sur la région du Kootenay et du Columbia, que tous les Canadiens ont hâte de voir, et quand il nous sera présenté?

L'hon. Mlle LaMarsh: Je suis navrée, monsieur le président, mais c'est la première fois que j'en entends parler. Cependant, s'il se compare aux photos de cette splendide région qui se trouvent dans le bureau de mon honorable ami, le film sera certes une réussite à tous points de vue: conception, réalisation, accueil.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Ainsi s'achève l'étude des crédits du Secrétariat d'État.

Le comité examine maintenant les crédits de la Gendarmerie royale du Canada.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

1. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions selon le détail des affectations et les pensions aux familles des membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, \$64,370,494.

M. le président: Les prévisions budgétaires de la Gendarmerie royale du Canada, crédit n° 1. Le crédit n° 1 est-il adopté?

M. Brewin: Monsieur le président, je tiens à soulever le cas d'un homme d'affaires d'Ottawa qui, selon moi, a été victime d'une grave injustice. Je ne m'excuse pas de m'en prendre à la Gendarmerie royale du Canada ou au ministère de la Justice car l'excellente réputation de la Gendarmerie ne se maintiendra que si les députés se sentent libres de critiquer franchement la Gendarmerie quand elle a failli à la tâche.

● (4.30 p.m.)

Il s'agit du cas de M. David Maunder, homme d'affaires d'Ottawa, 36 ans, marié, père de trois enfants, ancien officier de